

ORGANISATION ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

I-HORAIRESCOLE : Les cours ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les horaires sont les suivants :

AUBIAT
8H45 à 12H & 13H45 à 16H30

CHAZELLES
9H à 12H15 & 14H à 16h45

(En cas de retard d'un parent ou d'une personne autorisée à venir chercher l'enfant à la sortie de l'école, celui-ci sera pris en charge par le service de restauration scolaire le midi ou par le service de garderie le soir. Cette prise en charge sera facturée à la famille selon le tarif en vigueur : 3,81 € pour la restauration scolaire et 3,70 € pour la garderie).

Calendrier des vacances scolaires :

Rentrée des classes : **mardi 1 septembre 2026**

Toussaint : Samedi 17 octobre 2026
Lundi 2 novembre 2026

Noël : Samedi 19 décembre 2026
Lundi 4 janvier 2027

Hiver : Samedi 13 février 2027
Lundi 1 mars 2027

Printemps : Samedi 10 avril 2027
Lundi 26 avril 2027

Pont de l'Ascension : Mercredi 5 mai 2027
Lundi 10 mai 2027

Été : Samedi 3 juillet 2027

II-SERVICE DE BUS

Une surveillance est assurée par un agent de la mairie lors de chaque trajet en bus.

À l'arrivée du bus, les parents ou les personnes autorisées doivent impérativement se présenter à la porte du bus afin de récupérer leur enfant. Les enfants ne pourront être remis qu'à un parent ou à une personne préalablement autorisée.

Toutefois, un enfant peut être autorisé à quitter seul le bus et à rejoindre son domicile, sous réserve d'une autorisation écrite et préalable de son ou de ses représentants légaux. Cette autorisation précise que les parents assument la responsabilité de l'enfant dès sa descente du bus. Aucune autorisation orale ne pourra être prise en compte.

➤ Horaires :

MATIN		APRES-MIDI	
8h20	Ecole de Chazelles	16h30	Ecole d'Aubiat
8h30	Place Madeleine, Chazelles	16h45	Ecole de Chazelles
8h35	Persignat	16h55	Place Madeleine, Chazelles
8h45	Ecole d'Aubiat	17h00	Persignat
8h55	Ecole de Chazelles	17h10	Ecole d'Aubiat

➤ Coût du bus

Les transports scolaires du matin et de l'après-midi sont organisés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

À compter de la rentrée scolaire 2026-2027, le transport scolaire est gratuit pour les élèves ayants droits scolarisés en maternelle et en élémentaire. L'inscription au transport scolaire reste obligatoire chaque année, selon les modalités fixées par la Région.

III-GARDERIE

- **Horaires** : Le matin : **7H30 à 8H45** & Le soir : **16H30 à 18H30**.
- **Coût de la garderie** : La garderie peut être utilisée **régulièrement ou occasionnellement**.
 - Forfait mensuel : 21 € par mois et par plage de garderie (matin ou soir).
 - Utilisation occasionnelle : 3,70 € par plage de garderie.
 - Pour les familles de trois enfants, domiciliées dans la commune, et dont les enfants sont scolarisés simultanément à Aubiat ou à Chazelles, une réduction est appliquée : 50 % de réduction pour le troisième enfant, soit 10,50 € par mois et par plage de garderie.
- Prévoir un goûter ainsi qu'une gourde ou bouteille d'eau pour la garderie du soir.
- **ATTENTION** : Il est **STRICTEMENT interdit** de laisser votre enfant venir seul en garderie.

IV-CANTINE

La mairie conserve un temps de repas organisé sur 2 sites afin d'assurer aux élèves des conditions de repas améliorées.

- **Horaires** : Aubiat : 12h00 à 12h45 & Chazelles : 12h45 à 13h30
- **Coût de la cantine** : Le coût du repas est fixé à 3.81 €. La famille recevra mensuellement une facture émise par le Trésor Public. Le règlement peut se faire par prélèvement automatique (renseignements auprès de la mairie).
- **Modalités d'inscription** :
 - A l'année
 - Selon un rythme régulier (exemple : tous les jours sauf le lundi, uniquement le mardi et le jeudi, etc...).
 - Occasionnellement : Dans ce cas, les familles doivent informer **la mairie** par mail **avant le jeudi midi** pour signaler les jours de présence de leur enfant la semaine suivante. Il est également demandé de mettre un mot dans le cahier de correspondance afin que les enseignantes soient informées.
- **Absence et facturation des repas** :
 - **Tout repas réservé sera facturé**, y compris dès le premier jour d'absence de l'enfant.
 - Pour éviter la facturation d'un repas, toute absence doit être signalée impérativement **auprès de la mairie** au plus tard la veille avant 12h00.

V-LE CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs fonctionne le mercredi toute la journée et durant les vacances scolaires.

Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez contacter le 06.30.63.95.33

ou par mail : alsh-aubiat@plainelimagne.fr

VI-CONTACTS

Pour toute question ou remarque, vous pouvez contacter la mairie par téléphone : 04.73.97.21.05 ou par mail : mairie@aubiat.fr

Carmen FUENTES ,



Maire de la Commune d'Aubiat